



# SOCIÉTÉ DE TIR LAUDUNOISE

@ : [lauduntir@gmail.com](mailto:lauduntir@gmail.com)

Web : [lauduntir.fr](http://lauduntir.fr)

Tél. : Bruno (Président) 06 11 61 53 33

Tél. : Delphine (Trésorière) 06 22 08 06 56

N° Club : 11 30 123

## DEMANDE D'ADHÉSION

**M. / Mme / Mlle** (*barrer la mention inutile*) **Nom** : .....

**Nom de jeune fille** : ..... **Prénom** : .....

**Date de naissance** : ..... **Lieu de naissance et code postal** : .....

**Nationalité** : ..... **Pays** (si hors France) : .....

**Adresse** : .....

**Code Postal** : ..... **Ville** : .....

**Tel. Fixe** : ...../...../...../...../..... **Tel. Mobile** : ...../...../...../...../.....

**Courriel** : .....

**Profession** : .....

**Possède une arme** (toutes catégories confondues) ?  Oui  Non - **De service** ?  Oui  Non

**Avez-vous déjà été licencié à la FFTir** ?  Oui  Non **N° Licence FFTir** (si connu) : .....

Ma demande d'adhésion sera soumise au Bureau du club. En cas de refus, celui-ci ne pourra faire l'objet d'aucun recours.

Je déclare avoir pris connaissance et validé chaque point au verso du présent document.

Fait le : ..... A : .....

Signature de l'adhérent précédée de la mention « Lu et approuvé » :

### ZONE RÉSERVÉE AU CLUB

N° Licence FFTir : ..... Date d'entrée STL : ...../...../.....



## CONDITIONS A REMPLIR PAR LE LICENCIÉ

### 1/ Pièces à fournir

- Demande d'adhésion complétée et signée
- 1 photo d'identité
- Pièce d'identité en cours de validité
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir sportif (obligatoirement modèle FFTIR)
- Règlement de la cotisation annuelle (165€) par virement, espèces ou chèque à l'ordre de la Société de Tir Laudunoise.

Tous les documents peuvent être retournés soit par courriel à [lauduntir@gmail.com](mailto:lauduntir@gmail.com) (les documents doivent être scannés et non photographiés, la photo doit être de bonne qualité et au format jpeg) soit déposés au club.

### 2/ Compte Eden-FFtir

Le licencié s'engage à créer son compte sur le site internet Eden-FFtir. Les informations nécessaires seront communiquées par le club lors de la création de la licence.

Chaque année, le licencié s'engage à renouveler son certificat médical selon le modèle FFTir et à l'uploader sur le site. En l'absence d'enregistrement du certificat médical, le club sera dans l'impossibilité de commander la nouvelle licence de tir.

La notice d'assurance du licencié est disponible sur son compte Eden-FFtir.

### 3/ Règlement intérieur

Le licencié s'engage à respecter le règlement intérieur qui a été transmis par courriel avant l'initiation et lors de la validation de l'inscription. Celui-ci est également affiché au club.

### 4/ De l'initiation à l'autonomie

Les étapes suivantes devront être respectées :

- Prendre de connaissance du livret du tireur sportif FFTir (Règles de sécurité, Éthiques et valeurs de la fédération, disciplines du tir sportif),
- Suivre les 10 séances de formation (ce nombre de séances pourra être augmenté en fonction de la précision en cible, du maniement de l'arme, de la gestion d'un incident et à l'appréciation des formateurs). La séance d'initiation est incluse dans les 10 séances,
- Réussir le questionnaire de contrôle de connaissance demandé par la FFTir,
- Participer à 2 séances supplémentaires espacées de 2 mois minimum (à partir de la date du QCM)
- Avoir 6 mois d'ancienneté au club

Après ces étapes, le tireur pourra réaliser une demande d'autorisation de détention d'armes auprès de la préfecture de son département de résidence.

Lors des séances de tir encadrées, le matériel est fourni gratuitement (armes et cibles). Seules les munitions sont à votre charge : elles sont exclusivement vendues par le club et obligatoirement utilisées sur place.

En cas de mutation, participer au moins à 3 séances de tir encadrées avant d'accéder au stand en autonomie.